



ÉTUDE DU PROJET DE LOI 34

Mémoire de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ)

Présenté à la Commission de l'aménagement des
territoires dans le cadre de l'étude du

**Projet de loi n° 34, *Loi pour assurer l'occupation
et la vitalité des territoires***

15 février 2012

Table des matières

Présentation de l'Association québécoise des CPE	p. 3
Introduction	p. 4
Positionnement général de l'AQCPE à l'égard du projet de loi 34	p. 5
Les CPE ancrés dans les communautés	p. 5
Les CPE et le défi démographique	p. 6
Des entreprises d'économie sociale et un modèle de gouvernance unique	p. 7
Les entreprises d'économie sociale administrées par des parents performant mieux que les entreprises à but lucratif	p.7
La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2013	p. 8-10
Conclusion et recommandations	p. 11
Annexes	p.12-15

L'Association québécoise des CPE

PRÉSENTATION

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) **représente plus de 800 centres de la petite enfance** (soit 80 % du réseau) et **125 CPE-Bureaux coordonnateurs** de la garde en milieu familial (76 % des BC).

L'AQCPÉ est constituée des 13 regroupements régionaux de CPE et de CPE-BC, couvrant tout le territoire québécois. Forte de cette adhésion, l'AQCPÉ est ainsi la seule association pleinement représentative des parents-administrateurs de CPE et BC du Québec.

L'Association et ses regroupements régionaux membres ont développé et consolidé au cours des cinq dernières années plusieurs services visant à soutenir l'action des acteurs du réseau des CPE et CPE-BC sur les plans locaux, régionaux et nationaux: un service de relations du travail, une mutuelle de prévention en santé et sécurité, une coopérative d'achat (www.william.coop) et des guichets régionaux d'accès aux places.

L'AQCPÉ et les regroupements régionaux déploient par ailleurs plusieurs projets importants de rehaussement de la qualité de l'intervention éducative et de la gestion, initiatives multiples qui s'inscrivent dans une stratégie de professionnalisation continue du réseau et de ses acteurs en installation comme en milieu familial.

Le réseau des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs : un puissant levier économique et social pour le Québec

INTRODUCTION

Les CPE et les services de garde en milieu familial à contribution réduite constituent un instrument précieux et efficace pour agir sur plusieurs des enjeux économiques et sociaux qui interpellent la société québécoise : **hausse du taux d'emploi des femmes** ayant des enfants d'âge préscolaire et accroissement de leur autonomie financière, **contribution de ces nouvelles travailleuses au PIB et aux recettes fiscales de l'État, outil de lutte à la pauvreté** et à l'exclusion sociale, lieux d'intégration sociale des enfants issus de familles immigrantes, etc.

Le réseau des CPE détient tout le potentiel pour contribuer puissamment à relever les défis actuels du Québec. Mais pour y arriver, il faut optimiser les fonds publics qui y sont investis et développer de nouvelles places, notamment en **collaboration avec des partenaires**, afin d'en partager les coûts.

L'association québécoise des CPE salue l'initiative du projet de Loi 34 et apprécie l'opportunité de faire valoir son point de vue auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Position générale de l'AQCPE à l'égard du projet de loi 34

L'annonce de la stratégie gouvernementale en faveur du développement des territoires et la nouvelle Loi-cadre sur l'occupation du territoire témoignent de l'importance qu'accorde le gouvernement du Québec au développement des régions ainsi qu'au développement de sa métropole. L'Association québécoise des CPE accueille favorablement cette initiative et encourage le gouvernement à poursuivre cette voie.

Les choix budgétaires d'un gouvernement doivent tenir compte d'un ensemble de facteurs de nature sociale, politique, financière et environnementale. L'AQCPE réitère l'importance d'un dialogue soutenu entre le gouvernement et la société civile. Dans cette optique, il importe plus que jamais de miser sur nos forces collectives pour que le développement économique du Québec réponde aux aspirations de tous et toutes.

Les CPE ancrés dans les communautés

Le rôle des CPE dans la collectivité et dans l'occupation et la vitalité des territoires

Les CPE occupent une place centrale au sein des collectivités et jouent un rôle majeur dans le développement et la vitalité économique des territoires.

Les CPE sont au cœur des développements des territoires, car ils sont en quelque sorte des pôles d'attraction pour toute jeune famille désirant s'installer dans une collectivité. Ils contribuent à attirer des familles au sein des municipalités qui bénéficieront en

retour de taxes foncières de ses citoyens contribuant à sa vitalité économique.

Par ailleurs, la présence des CPE et de services de garde constitue un avantage autant pour les entreprises que les familles et peut également influencer le choix d'une entreprise de s'établir ou non dans un secteur ou dans une municipalité. De plus, des politiques familiales favorables permettent d'avoir un effet positif sur la natalité et sur notre capacité à relever le défi démographique.

Les CPE et le défi démographique

Dans ce contexte, le maintien et la bonification de mesures pour soutenir les familles dans leur désir d'avoir des enfants sont essentiels pour parer à une stagnation ou à une baisse des naissances au cours des prochaines années. À cet égard, le gouvernement, en partenariat avec le réseau des CPE, doit rapidement démontrer sa volonté et sa capacité à s'ajuster à cette hausse de la natalité, notamment en assurant la création de nouvelles places de qualité en services de garde à contribution réduite.

Un autre enjeu est celui de l'équité de l'accès et de la qualité des services à travers la province. **Il faut maintenir le développement des CPE afin que tous les enfants, même ceux situés dans les régions éloignées de la province, puissent accéder universellement à des services de qualité.**

Des entreprises d'économie sociale et un modèle de gouvernance unique

Le réseau des CPE s'est doté d'un modèle de gouvernance unique. Celui-ci confère aux parents un rôle central dans l'administration et le déploiement des services, en partenariat avec l'État, principal bailleur de fonds et agent législateur et réglementaire, ainsi qu'avec de nombreux partenaires de la communauté (municipalités, milieu scolaire, santé et services sociaux, recherche, etc.).

Les quelques 1000 CPE et BC du Québec sont des entreprises d'économie sociale : corporations privées, autonomes et sans but lucratif. Répartis sur l'ensemble du territoire québécois, les CPE contribuent à la création d'emplois (et représentent le 2^e plus gros employeur privé au Québec), à la vitalité économique et à la qualité de vie des familles dans les communautés.

L'AQCPE défend la finalité sociale et la nécessaire autonomie de gestion des parents-administrateurs par rapport à l'État. Il s'agit là de conditions essentielles, pour qu'il assume ainsi pleinement son rôle au sein de la communauté et qu'il y ajoute ainsi une *plus-value* importante dans la conception et la dispensation des services.

Les entreprises d'économie sociale administrées par des parents performant mieux que les entreprises à but lucratif

Alors qu'en CPE, la mission première est d'offrir un service éducatif aux jeunes enfants, les garderies commerciales doivent, quant à elles, assurer d'abord la rentabilité de leur activité entrepreneuriale. Les impératifs de rentabilité et l'absence des parents-usager dans les vrais lieux consultatifs peuvent expliquer

la moins bonne performance des garderies à but lucratif, tant sur les volets de la santé et de la sécurité des enfants que sur la qualité globale des milieux.

Développer en CPE exclusivement

Puisque les parents ont droit à des places de qualité et comme la gestion des fonds publics consacrés aux garderies privées à but lucratif est pour le moins préoccupante, l'ensemble des 15 000 places récemment annoncées par le MFA doit être développé dans le réseau des CPE.

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2013 du ministère des Affaires municipales

Puisque le projet de loi-cadre 34 fera de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* une priorité, examinons maintenant ses propositions relatives aux services de garde.

Le MFA entend poursuivre la mise en œuvre du programme de financement des infrastructures dans les centres de la petite enfance.

Dans le contexte de la création de nouvelles places subventionnées, le MFA fournit aux CPE, par le programme de financement des infrastructures, les ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisations autorisés.

L'AQCPE se réjouit de la poursuite de ce programme, mais désire toutefois rappeler l'importance de créer des mécanismes souples et efficaces d'accompagnement des promoteurs dans le développement de leur projet, tant aux plans régionaux (entre

les directions régionales du MFA et les regroupements régionaux de CPE) que nationaux (entre le MFA et l'AQCPE).

En effet, il est en ce moment beaucoup plus fastidieux pour un promoteur de CPE d'obtenir du financement, comparativement aux promoteurs de garderies privées, favorisant la prolifération de ces dernières. Pris par de lourds délais bureaucratiques, le promoteur de CPE peut attendre jusqu'à plusieurs mois, voire des années avant d'obtenir une réponse favorable pour le financement de son projet. C'est pourquoi nous recommandons plus de souplesse, dans le programme de financement des infrastructures.

Par ailleurs, dans un contexte où l'État doit s'assurer d'optimiser plus que jamais ses investissements, nous rappelons également l'importance d'établir des partenariats avec les municipalités, des entreprises (places en milieu de travail), afin de partager les coûts du développement et de faciliter et accélérer la réalisation des projets.

Chantier sur le financement global des CPE et le développement de places

Nous sommes heureux que le chantier de travail entre l'AQCPE et le MFA soit entrepris afin d'enclencher le processus d'attribution de nouvelles places sur de solides bases, pour en assurer la livraison dans les meilleurs délais. Avant même d'entreprendre la sélection des projets, un exercice d'analyse doit être réalisé en combinant les données de notre réseau sur les demandes des familles (guichets régionaux d'accès aux places et autres instruments de collectes des besoins) avec les données du MFA et de l'Institut de la statistique du Québec sur les besoins et préférences des familles.

Les allocations et le soutien à l'accès aux services de garde répondant à des besoins particuliers

L'AQCPE se réjouit que le MFA mette en œuvre des mesures afin de permettre aux familles d'avoir accès à des services de garde éducatifs pour les enfants de milieux défavorisés et les enfants handicapés.

Développer des places en CPE, une stratégie efficace de lutte à la pauvreté

Rappelons que le réseau des CPE et des services de garde à contribution réduite a permis à des milliers de femmes ayant des enfants d'âge préscolaire d'intégrer ou de rester sur le marché du travail, et ce, de façon beaucoup plus massive que dans le reste du Canada, qui ne dispose pas de politique équivalente.

L'effet est évident sur la main-d'œuvre disponible et sur la productivité et les mesures qui encouragent l'activité économique des femmes sont à la base d'une stratégie efficace de lutte à la pauvreté, garantissant une plus grande autonomie financière des femmes, notamment des mères monoparentales.

Les CPE accueillent 63 % des 4 404 enfants handicapés alors qu'ils n'offrent que 38 % des places disponibles.

L'importance de développer les places en CPE plutôt qu'en garderie notamment pour les enfants handicapés

Les statistiques du MFA nous démontrent que le réseau des CPE accueille 63 % des 4 404 enfants handicapés alors qu'ils n'offrent que 38 % des places disponibles. Puisque les services des CPE sont mieux adaptés pour répondre aux besoins particuliers des enfants handicapés, il en va de soi naturellement de favoriser le développement des places en CPE afin de mieux répondre à ces besoins spécifiques.

Promouvoir la participation des milieux au processus d'attribution des places à contribution réduite en services de garde

Dans le contexte du plan de création de 15 000 nouvelles places à contribution réduite, le MFA associe les milieux régionaux à la détermination des priorités régionales et aux choix des projets.

Le gouvernement confirme le retour au mode de concertation régionale dans le processus d'attribution des places, comme cela prévalait avant 2003. Bien que nous soyons généralement satisfaits du retour à un tel mécanisme d'analyse et de recommandation des projets, nous avons cependant quelques préoccupations.

En effet, il nous apparaît évidemment pas pertinent que des représentants des garderies soient invités d'office à procéder à la sélection des projets. Nous nous interrogeons sur la nécessité que des représentants des garderies siègent d'office sur tous ces comités régionaux alors que dans certaines régions administratives, ils sont totalement absents ou alors en nombre très marginal. En fait, il serait bien plus judicieux que deux représentants des CPE et des BC, délégués par leurs instances régionales représentatives, siègent sur ces comités.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'apport des centres de la petite enfance dans une communauté est indéniable. Les services dispensés aux familles permettent aux mères de regagner le marché du travail afin qu'elles puissent à leur tour contribuer à l'économie de leur municipalité. Les CPE permettent également à la société québécoise de répondre à plusieurs problématiques, telles que le défi démographique et la lutte à la pauvreté. Leur modèle de gouvernance et leur mission les distinguent fondamentalement des garderies commerciales et leur confèrent un avantage comparatif quant à la qualité de ses services offerts.

Voilà pourquoi nous réitérons au gouvernement les recommandations suivantes :

- 1) Développer les 15 000 nouvelles places entièrement dans le réseau des CPE et des bureaux coordonnateurs.**
- 2) Un programme de financement des installations en CPE plus souple et établir des partenariats avec les municipalités, des entreprises (places en milieu de travail) afin de partager les coûts du développement et de faciliter et accélérer la réalisation des projets.**
- 3) Porter une attention particulière au développement de places répondant aux besoins des familles plus défavorisées et des enfants handicapés.**

Nous apprécions l'opportunité de soumettre nos recommandations auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire présenté à la Commission de l'aménagement des territoires dans le cadre de l'étude du Projet de loi n° 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

ANNEXE 1

Brève analyse comparative *CPE, garderies à but lucratif et milieu familial*, sur la base des données du ministère de la Famille et des Aînés.

Qualification des éducatrices et salaire moyen du personnel éducateur en CPE et garderies à but lucratif :

En moyenne, les salaires sont environ 11 % plus bas en garderies (personnel qualifié et non qualifié confondu) qu'en CPE et la proportion d'éducatrices qualifiées est de 15 % inférieur

Nombre de **plaintes reçues au ministère de la Famille** à l'égard des CPE, des garderies à but lucratif et du milieu familial, en 2009-2010 :

Bien qu'elles n'offrent que 18,5 % des places, les garderies font l'objet de 62 % des plaintes

Nombre d'**infractions observées** dans le cadre des inspections du ministère de la Famille, en CPE et en garderies à but lucratif, en 2009-2010 :

Le taux d'infractions constatées dans le cadre des inspections du ministère de la Famille est 2,2 fois plus élevé en garderies qu'en CPE

Source : *Étude des crédits 2010-2011, du MFA*

ANNEXE 2

Trois grands fondements du réseau des CPE

Le réseau des CPE et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial oriente ses actions en matière d'intervention éducative et de gestion à partir de trois fondements qui témoignent de son engagement pour le développement des jeunes enfants et pour les besoins des familles, dans toutes les communautés du Québec :

- **Universalité**

Le droit, pour chacun des jeunes enfants du Québec, d'être accueilli dans un service éducatif de qualité, adapté à ses besoins, à ceux de sa famille et aux particularités de son milieu.

- **Accessibilité**

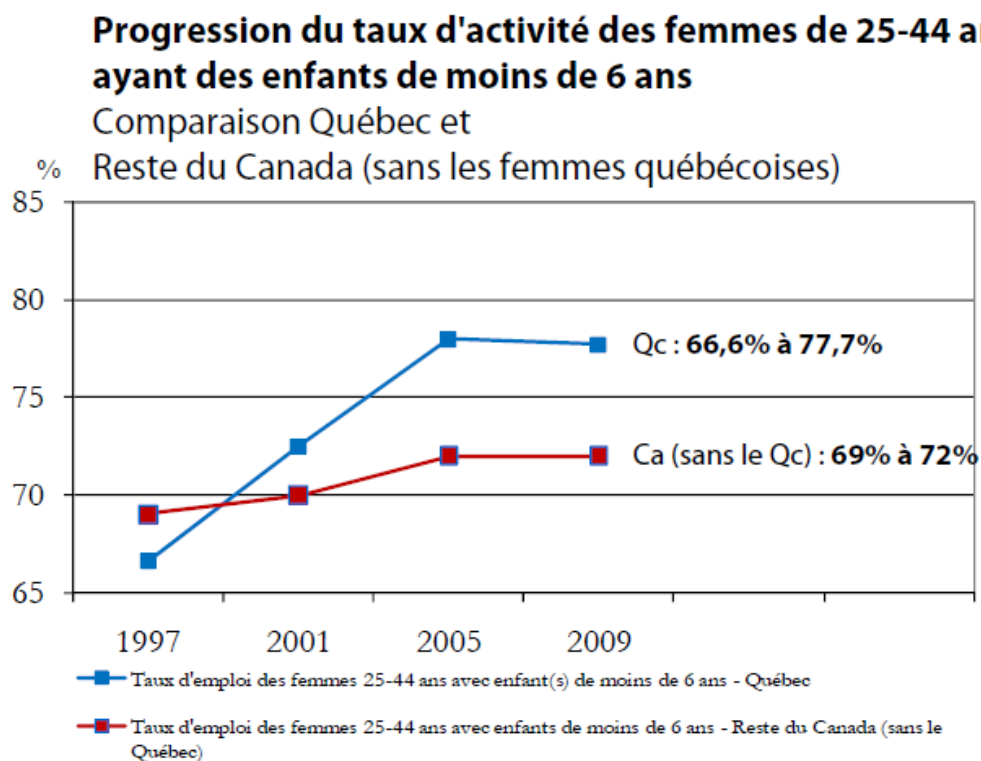
Le droit pour les parents et les enfants d'accéder à une place correspondant à leurs besoins, à un coût accessible, grâce à un système d'accès géré avec rigueur, équité et transparence.

- **Qualité**

Le droit des parents et des enfants d'accéder à des services éducatifs de qualité, centrés sur les besoins des enfants, reconnaissant leur unicité et offrant un accompagnement de leurs apprentissages.

ANNEXE 3

Hausse marquée du taux d'emploi des femmes âgées entre 25 et 44 ans ayant des enfants de moins de 6 ans



Source : Institut de la statistique du Québec, compilations spéciales à partir des microdonnées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada

Association québécoise des CPE

6611, rue Jarry Est, bureau 200

Montréal (Qc) H1P 1W5

Tél. : 1 (888) 326-8008

Téléc. : (514) 326-3322

info@aqcpe.com

www.aqcpe.com